



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
18.06.2015

Date de la convocation des conseillers :
18.06.2015

point de l'ordre du jour no:
2B2

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance non-publique du 26 juin 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers
Espen, secrétaire général

Absents: Knaff, Weidig, conseiller

Le Conseil Communal;

**Objet: Enseignement : Sursis scolaire pour l'enfant Benjamin
GONÇALVES RIBEIRO**

Vu le courrier afférent de madame Jocélia GONÇALVES DOS SANTOS du 29 mai 2015, aux termes duquel elle demande un sursis scolaire pour son enfant Benjamin GONÇALVES RIBEIRO, né le 28 JUIN 2011, domicilié à 12, rue Simon Bolivar, L-4037Esch/Alzette;

Vu qu'il serait censé de fréquenter la classe maternelle pendant cette année scolaire, cette demande a un caractère extraordinaire, et est fondée sur un diagnostic d'immatunité développementale, établi par les Dr Vervier et Dr Pizon, du CHL;

Vu le certificat médical;

Vu l'article 15 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'accepter le sursis scolaire pour l'enfant Benjamin GONÇALVES RIBEIRO.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 07.07.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général,

Suivent les signatures

La bourgmestre,

Date qu'en tête